



LE BLOC UNION AAL – SYNGOF - UCDF

Communiqué de presse
Jeudi 22 mars 2012

Le BLOC dénonce l'exclusion des secteurs 1 de l'option de coordination modifiée.

Le gouvernement a publié in extremis dans le quinquanat, ce 22 mars 2012, un décret modifiant l'option de coordination conventionnelle déjà existante. Ces décrets contraignent les complémentaires santé à rembourser les compléments d'honoraires des praticiens du bloc opératoire du secteur 2, à condition que ceux-ci limitent ces compléments à 50 % du tarif de base sur 70 % de leurs actes.

Ce dispositif exclut les praticiens du secteur 1 qui avaient choisi volontairement de limiter leurs honoraires aux tarifs sécurité sociale. Il est abusivement appelé « secteur optionnel » alors que le principe du secteur optionnel était de compenser les effets pénalisants de ce choix du secteur I.

Gauche et droite confondues ont admis depuis plusieurs années, sans y remédier, que le tarif de remboursement sécurité sociale des actes chirurgicaux est déconnecté de toute réalité économique. C'est pour cette raison que les gouvernements successifs et l'assurance-maladie s'étaient engagés à permettre aux praticiens du bloc opératoire de secteur 1 l'accès à ce secteur optionnel. Le Président de la République avait renchéri en parlant de compenser une injustice.

Consultés par le syndicat Le BLOC lors d'un sondage, les praticiens du secteur 1 du bloc opératoire ont très majoritairement décidé d'appliquer les tarifs de cette option de coordination dont on leur refuse l'accès. C'est l'intérêt de la population de voir maintenue une offre de soins remboursée qui sinon se raréfie.

Contact presse :

Emeline Barbé – 06 87 76 17 23 – emeline@eb-conseil.net

Docteur Jean MARTY
Secrétaire Général SYNGOF
06 09 35 02 77

Docteur Philippe CUQ
Président UCDF
06 08 91 86 82

Docteur Georges MOUYSSET
Président AAL
06 08 22 51 30